Docusign Envelope ID: 1EC43EC2-EFF0-4219-8191-793F64D7EEE3

ABIS CALORIFUGE

Société par actions simplifiée au capital de 5 121 euros
Siège social : 10, rue des Frères Lumière et 9, rue Gutenberg
63000 CLERMONT FERRAND
840 655 575 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 04 AVRIL 2025

Les deux mille vingt-cinq
Le quatre avril,
A 18 heures,

Monsieur Karim JEMAA, demeurant 42, rue Marcel Michelin, 63170 AUBIERE

Associé unique de la société ABIS CALORIFUGE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- **Au changement de dénomination,**
- **A la modification corrélative de l'article 3 des statuts,**
- **Au transfert du siège social,**
- **A la modification corrélative de l'article 4 des statuts,**
- **Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.**

PREMIER DECISION

L'Associé Unique décide d'adopter, comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, 04 avril 2025, « ABIXFLOW ».

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

« ARTICLE 3 – Dénomination

*La dénomination de la Société est : **ABIXFLOW**. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 10, rue des Frères Lumière et 9, rue Gutenberg, 63000 Clermont-Ferrand au 22 rue du TCD de l'Ouragan, 63000 Clermont Ferrand et ce à compter de ce jour, 4 avril 2025.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique décide en conséquence de la décision précédente de modifier l'article 4 des statuts des statuts de la manière suivante :

Paraphe
MKJ

Docusign Envelope ID: 1EC43EC2-EFF0-4219-8191-793F64D7EEE3

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé : 22 rue du TCD de l'Ouragan 63000 Clermont-Ferrand. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Signé électroniquement le 04 Avril 2025

L'Associé Unique
Karim JEMAA

Signé par :
Monsieur Karim JEMAA
C48D4A9B013C467...

Signature électronique

Le signataire a convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant cicontre, par l'intermédiaire d'une plateforme qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen de certificats électroniques conformes aux normes RCS et eIDAS et figurant sur l'European Union Trusted List publiée par la Commission européenne.